



## Faire une donation à ses enfants : pourquoi et comment ?

### Qu'est-ce qu'une donation ?

- **Définition :**  
Un acte par lequel une personne (donateur) transmet un bien (immobilier, argent, œuvre d'art, valeurs mobilières...) à une autre (donataire), de son vivant.
- **Objectifs :**
  - Planifier la succession et réduire les droits de succession
  - Aider financièrement ses proches
  - Favoriser une cause (caritative...)
- **Avantage fiscal :**  
Permet au donataire de profiter immédiatement des biens et peut réduire la fiscalité successorale.
- **Fiscalité :**  
Soumise à imposition avec abattements qui varient selon la valeur, le lien familial, et la législation.

---

### Les différents types de donations

#### 1. Donation classique (ou simple)

- Transmission immédiate et irrévocable d'un bien ou d'une somme.
- Démarche simple mais formalisée chez un notaire.
- Permet d'avantager des bénéficiaires choisis.

#### 2. Don manuel

- Transmission matérielle (argent liquide, objet, bien mobilier).
- Pas forcément acte notarié, mais déclaration obligatoire à l'administration fiscale.
- Une preuve écrite est fortement recommandée pour éviter les litiges.

#### 3. Donation-partage

- Permet de répartir définitivement les biens entre héritiers (souvent les enfants).

**OFFICE NOTARIAL  
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS  
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H  
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée  
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*





## Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés

Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN  
Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



- Évite les conflits lors de la succession.
- Les biens donnés sont « figés » et ne sont pas réévalués au décès du donateur.

#### 4. Donation entre époux (donation au dernier vivant)

- Destinée aux couples mariés.
- Donne au conjoint survivant une part des biens du donateur.
- Révocable (peut être annulée par le donateur à tout moment).

---

#### Comment choisir son type de donation ?

- **Faire un bilan patrimonial complet** avec un notaire ou un expert.
- Considérer la situation familiale, professionnelle, et fiscale.
- Penser aux objectifs : transmission, aide financière, sécurisation du conjoint, prévention des conflits.
- Le notaire vous guide aussi pour optimiser la fiscalité et respecter la législation.

**OFFICE NOTARIAL  
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS  
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H  
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée  
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*



NOTAIRE CONSEIL du  
**MONDE RURAL**